

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure N°2023-01

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 14 août 2023 à 19 heures 30, au 179, rue Principale, Saint-Alban, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Permettre la largeur minimale du terrain à 6 mètres dérogeant ainsi aux normes minimales relativement au lotissement pour les terrains desservis (aqueduc et égout) du *Règlement de lotissement URB-04*.
- Permettre l'implantation d'un bâtiment sur le nouveau lot dérogeant ainsi aux normes relatives à l'alignement du *Règlement de Zonage URB-05*.
- Identification du site concerné : 144, rue Principale, Saint-Alban, Québec
Lot : 4 616 151
Zone : Rb-6 Résidentielle de moyenne densité

La dérogation aura pour impact de créer un terrain en deuxième rangé derrière le numéro civique 144, rue Principale à St-Alban pour y déplacer la résidence du numéro civique 136., tel que prescrit
Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante :

- Règlement de Zonage URB-05, à la sous-section 6.2.2.3
- Règlement de Lotissement URB-04, à la sous-section 4.1.1.1, tableau 4.1.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Alban, ce 21 juillet 2023



Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et secrétaire-trésorière